



SYNDICAT DES EAUX DE FISMES
CONSEIL SYNDICAL
Mercredi 2 avril 2025

Nombres de conseillers : En exercice : 32 Présents : 20 Votants : 27
--

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à dix-huit heures quinze, les délégués des Communes membres du Syndicat des Eaux, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Fismes, sous la présidence de M. Charles GOSSARD, Président.

Présents : Monsieur Charles GOSSARD, Madame Claude JORIS, Monsieur Éric GEORGELIN, Madame Jacqueline LOPATA, Monsieur Claude CUGNET, Monsieur Bertrand BOILLY, Monsieur Vincent BENNEZON, Monsieur Pierre CATTARIN, Monsieur Francky CARON, Monsieur Philippe HENRION, Monsieur Sébastien MERCIER, Monsieur Philippe SALMON, Monsieur Marcel VERGEZ, Monsieur Joël LEBOURCQ, Monsieur Thierry COULVIER, Monsieur Christophe BLOT, Monsieur Pascal HURTAUX, Monsieur Raphaël PREVOT, Monsieur Joanne DEGOUVE, Monsieur Alain LALLEMENT

Excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Emeric FERNANDEZ, Madame Angéline LIVA, Monsieur Laurent PREVOST, Monsieur Jacques DAUGER, Monsieur Sébastien PRIMAULT, Monsieur Éric POTTET, Monsieur Arnaud NININ

Excusés sans avoir donné pouvoir : Monsieur Jean-Marc CHAPELET, Monsieur Frédéric FLEURY

Absents : Madame Laure GAILLARD, Madame Sylvie DAUPHIN, Monsieur Pascal HARLAUT

Délibération N° 25-11

Projet de délibération portant sur la convention d'archivage et l'adhésion Xcélia

Les services de la SPL XDémat, ont alerté le Syndicat des eaux de Fismes sur le fait que les données comptables de l'ancien Syndicat des eaux, préexistant au Syndicat actuel, doivent faire l'objet d'un archivage. Ainsi, il convient de signer un avenant au contrat de prestations intégrées et une convention avec les archives départementales afin que les données de l'ancien Syndicat soient archivées.

Vu les articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,
Vu le projet d'avenant à la convention de prestations intégrées,

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité,

- d'approuver l'adhésion au service Xcélia, pour l'ancien SIRET du Syndicat des eaux de Fismes,
- d'approuver l'adhésion au service des archives départementales, pour l'ancien SIRET du Syndicat des eaux de Fismes,
- d'autoriser M. le Président du Syndicat des eaux de Fismes à signer l'avenant à convention correspondant, et la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du département de la Marne, dont les projets figurent en annexe,

Votes : pour : 27, contre : 0, abstention : 0

Nomenclature : 9.1

Pour extrait conforme,
Charles GOSSARD
Président du Syndicat des eaux
de Fismes

